

# Explication simple des termes de votre fiche de paie

Votre fiche de paie contient beaucoup de termes, d'abréviations et de chiffres. Toutefois, que signifient-ils ? Nous vous expliquons volontiers les termes les plus fréquents !

### 1. Basisloon (Salaire de base)

Il s'agit de votre salaire mensuel brut si vous travaillez à temps plein.

### 2. Fulltime

Vous y trouverez le nombre d'heures de travail hebdomadaire à temps plein. Le salaire de base susmentionné est basé sur le nombre d'heures indiqué ici.

### 3. Parttime

Si vous travaillez à temps partiel, vous trouverez ici le nombre d'heures convenues contractuellement. Pour les employés occasionnels ou ceux sous contrat «zéro heure», le champ sera vide et une rémunération par heure figurera sous le salaire de base.

### 4. ZW (Loi sur l'assurance-maladie), WW (Loi sur l'assurance-chômage), WAO (Loi sur l'incapacité de travail), ZVW (Loi sur la couverture maladie)

Les étoiles affichées dans ces cases indiquent que vous êtes assurés pour les cotisations sociales versées au fisc par votre employeur.

### 5. PF1, PF2, PF3, PF4

Vous trouverez ici une liste des fonds de pension et des pourcentages de primes de retraite. Si d'autres fonds de pension s'appliquent à votre cas, vous les trouverez à gauche sur la fiche (sous « CUMULATIONS »).

### 6. LH kort (abréviation de loonheffingskorting, l'allègement de retenue sur le salaire)

Vous avez indiqué si l'allègement de retenue sur le salaire doit s'appliquer ou pas. Vous ne pouvez indiquer cet allègement qu'auprès d'un seul employeur. Si vous avez plusieurs emplois, un J (pour Ja, Oui) ne figure (normalement) que sur une seule fiche de paie.

### 7 & 8. Loonheffing bijzondere beloningen (Retenue sur le salaire rémunérations spéciales)

Il s'agit de taux de l'impôt sur les salaires qui s'appliquent aux rémunérations spéciales (comme le pécule de vacances, les primes et le treizième mois). Les deux pourcentages (le taux standard et le taux d'imputation de l'allègement de retenue sur le salaire) sont basés sur le salaire annuel fiscal de l'année précédente. Exemple : Vous recevez votre pécule de vacances. Le taux standard est de 40,85% et le taux d'imputation de 8,28%. Sur votre pécule de vacances (la rémunération spéciale) vous payez un taux de retenue de 49,13%.

### 9. Jaarloos (Salaire annuel)

Votre salaire annuel fiscal est le salaire imposable de l'année précédente. C'est le salaire brut annuel additionné des suppléments et indemnités (comme le coefficient d'équipe) et diminué des prélèvements bruts (comme les primes de retraite).

### 10. Strook (Fiche)

Le type de fiche est spécifié (« Période » (Période), « Bijzonder Tarief » (Taux spécial) ou « Herreken van een eerdere periode » (Recalcul d'une période précédente)). « Période » indique une fiche de paie périodique. « Bijzonder Tarief » indique une fiche de paie supplémentaire avec un versement occasionnel comme des dividendes. « Herreken van een eerdere periode » indique qu'il s'agit d'une correction sur une ou plusieurs périodes.


### 11. Verl. Per. (Période rénumérée)

La période applicable à votre fiche de paie.

### 12. Contract (Contrat)

Ces indications sont importantes dans le cadre de la Loi sur l'équilibre du marché du travail (Wet Arbeidsmarkt in Balans, WAB).Arbeidsmarkt in Balans (WAB).

## Explication de la fiche de paie



Werknr.	BSN	Functiegr.	Geb. datum	In dienst	Uit dienst	Basisloon	Bet.per.	Aant.per	Min. loon	Ploeg							
6			04-10-1958	01-01-2024		4.500,00	MND	1	+3,27	2							
Fulltime	Parttime	ZW	WW	WAO	ZVW	Afr.SV	PF 1	PF 2	PF 3	PF 4	Pens. grs.	LB tab.	Per tab.	LH kort	LH %	Jaarloos	
40,00		*	*	*	*		5							6	31	16,37	60.000,0
Functie	Strook	Volgr.	Rampr.	Datum ram.	Verl. per.												
ALGEMEEN (ALGEMEEN)	10	PERIODE	1	1	18-01-2024	11	01/2024										
Contract: Onbepaalde tijd, Schriftelijk (Lij), Oprekrecht (Niet)																	
101431000000000000000000PERIODE																	
2024 VAN SPAENDONCK SERVICES B.V. REITSEPLEIN 1 5037 AA TILBURG								DE HEER JFW DE BAKKER EMMASINGEL 31 5611 AZ EINDHOVEN									
CUMULATIES				SPECIFICATIE				OPBOUW				TM-PERIODE					
Periode		Tm-periode		Label		Taraaf		Label		Taraaf							
UREN GEWERKT	184,00		184,00	LOONSALARIS	4.500,00			4.500,00				4.500,00					
DEELTIDFACTOOR	100,00		100,00	PLOEGENTCE-SLAG	675,00			675,00				675,00					
DGN SOG VERZ	23,00		23,00	<b>BRUTO</b>				<b>5.175,00</b>				<b>5.175,00</b>					
MUT GRSL O'KB	4.500,00		4.500,00	PREMIE PGB	-375,22			-375,22				375,22					
PER RES ICB	504,00		504,00	FISC BYT AHTO				854,26				854,26					
DEELTID GRSL5	100,00		100,00	HEFF P'LDON				3.634,04				3.634,04					
ARBEIDSGOORT	311,00		311,00	ASFGZ ZORG	-13,84							13,84					
GRSL ASFGZ Z	5.535,00		5.535,00	LBFR VOLKSVZ	-1.728,00							1.728,00					
GRSL PGB	4.164,50		4.164,50	PREMIE WGA-WHK	-11,27							11,27					
GRSL ASFGOPL	5.535,00		5.535,00	PERSONEELSVER	-5,00							5,00					
JAAR INCL VT	58.320,00			RESR KOSTEN	100,00							100,00					
WG HEFF ZVW	370,16		370,16	<b>NETTOLDOEN</b>	<b>3.141,67</b>							<b>3.141,67</b>					
VH SOC P'LDON	5.634,04		5.634,04														
UURLOON	25,9615																
AUTO VD ZAAK %	22,00																
FISC. WAARDE	45.505,00																
AA-999-X																	
PREMIE PGB	9,0100 %																
<b>UIT TE BETALEN</b>												<b>€ 3.141,67</b>					
SALARIS												3.141,67	ETNL46BN2H083461				

CUMULATIES		
	13 Periode	14 Tm-periode
15 UREN GEWERKT	184,00	184,00
DEELTIJDFACTOR	100,00	100,00
16 DGN SOC VERZ	23,00	23,00
MUT GRSLG IKB	4.500,00	4.500,00
PER.RES.IKB	504,00	504,00
DEELTIJD GRSL5	100,00	100,00
ARBEIDSKORT.	311,00	311,00
17 GRSL.ASF/GEZ.Z	5.535,00	5.535,00
GRSL. PGB	4.164,50	4.164,50
GRSL. ASF/OPL	5.535,00	5.535,00
JAAR INCL VT	58.320,00	
WG.HEFF.ZVW	370,16	370,16
V/H SOC.PLLOON	5.634,04	5.634,04
18 UURLOON	25,9615	
19 AUTO VD ZAAK %	22,00	
20 FISC. WAARDE AA-999-X	45.505,00	
PREMIE PGB	9,0100 %	

### 13. Periode (Période)

Ce tableau indique les montants et les quantités applicables à la période actuelle.

### 14. Tm-periode (Période jusqu'à)

Ce tableau indique les montants et les quantités applicables jusqu'à la période actuelle.

### 15. Uren gewerkt (Heures travaillées)

Le nombre d'heure travaillées au cours de cette période. Si vous êtes employé(e) occasionnel(le) ou si vous avez un sous contrat «zéro heure», nous vous conseillons de vérifier ceci, car le nombre d'heure travaillées peut différer par période.

### 16. Dgn soc verz (Jours cotisations sociales)

Le nombre de jours ouvrables (du lundi au vendredi) au cours desquels vous avez travaillé pendant cette période.

### 17. Grsl. (Base d'imposition)

Abréviation de « grondslagen », les bases d'imposition sur lesquelles se calculent les cotisations sociales, les cotisations de retraite et le pécule de vacances.

### 18. Uurloon (Rémunération par heure)

Le salaire brut que vous gagnez par heure.

### 19. Auto van de zaak % (% voiture de société)

Si vous avez une voiture de société (« auto van de zaak »), le taux d'imposition a posteriori est indiqué ici. Cette charge supplémentaire est le montant que vous payez pour l'utilisation de la voiture à des fins privées.

### 20. Fisc. Waarde (Valeur fisc.)

Il s'agit de la valeur fiscale (prix net catalogue, TVA et BPM inclus) de votre voiture de société. Cette valeur fiscale constitue la base d'imposition pour le calcul de l'utilisation à des fins privées. btw en BPM) van je auto van de zaak. Deze fiscale waarde vormt de grondslag voor de verrekening van het privégebruik.

### 21. Tm-période (Période jusqu'à)

Vous trouverez ici tous les montants cumulés de l'année jusqu'à la période actuelle. En décembre, vous y trouverez votre salaire de toute l'année et en janvier, vous redémarrez à zéro.

### 22. Tarif (Taux)

Les indemnités versées ponctuellement sont calculées à un taux spécial et figurent dans cette colonne. Exemples : le pécule de vacances et la prime de fin d'année.

### 23. Loon/salaris (Salaire)

Votre salaire prévu. Si vous travaillez à temps partiel, votre salaire s'écartera du salaire de base indiqué en haut de la fiche de paie. Le salaire de base est en effet le salaire mensuel brut si vous travaillez à temps plein.

### 24. Ploegentoeslag (Coefficient d'équipe)

Vos versements mensuels (en plus de votre salaire de base), comme le coefficient d'équipe et l'indemnité des heures supplémentaires figurent ici.

### 25. Premies (Primes)

Il s'agit de prélèvements bruts pour un régime de retraite, par exemple.

### 26. Heff. pl. loon (Salaire imposable)

L'impôt sur le salaire et les primes d'assurances sociales se calculent au moyen du salaire imposable (heffingsplichtig loon). Cette retenue sur le salaire est indiquée par l'abréviation « LB/PR.VOLKSVZ. ».

### 27. Netto vergoedingen/inhoudingen (Indemnités/prélèvements nets)

Il s'agit de l'ensemble des indemnités et/ou prélèvements nets. Une exonération fiscale s'applique pour ces montants. Vous y retrouverez, par exemple, les déclarations de dépenses et les frais de déplacement fixes.

### 28. Uit te betalen (À payer)

Voici le montant net que vous recevez sur votre compte.

### 29. IBAN

Indique le numéro de compte IBAN sur lequel le salaire est versé. Si le salaire est réparti sur plusieurs numéros de compte IBAN, le montant versé sur chaque numéro de compte IBAN figure ici.

	SPECIFICATIE		OPBOUW		21 TM-PERIODE
	Tabel	Tarief	Tabel	22 Tarief	
23 LOON/SALARIS	4.500,00		4.500,00		4.500,00
24 PLOEGENTOESLAG	675,00		675,00		675,00
<b>BRUTO</b>			<b>5.175,00</b>		<b>5.175,00</b>
25 PREMIE PGB	-375,22		-375,22		375,22
FISC.BYT.AUTO			834,26		834,26
26 <b>HEFF.PL.LOON</b>			<b>5.634,04</b>		<b>5.634,04</b>
ASF/GEZ.ZORG	-13,84				13,84
LB/PR.VOLKSVZ.	-1.728,00				1.728,00
PREMIE WGA-WHK	-11,27				11,27
27 PERSONEELSVR.	-5,00				5,00
REPR.KOSTEN	100,00				100,00
<b>NETTOLOON</b>	<b>3.141,67</b>				<b>3.141,67</b>
		SALARIS		3.141,67(NL46BNGH0834843994)	29
28 <b>UIT TE BETALEN</b>	<b>€ 3.141,67</b>				



Reitseplein 1  
5037 AA Tilburg

Postbus 152  
5000 AD Tilburg

T. 013-3031600  
E. [info@loket.nl](mailto:info@loket.nl)